LIAISON

DANS CE NUMÉRO...

UNE GRANDE AVANCÉE	
QUI ATTEND TOUJOURS DE	
SE CONCRÉTISER	P. 2
Par Marie-Suzie Weche	
LA RÉFORME DES PENSIONS	
ALIMENTAIRES AU QUÉBEC	P. 3
Par Joanie Bouchard, Maxim Fortin	
ET MARIE HAUTVAL	
DROIT FAMILIAL:	
MISER SUR L'ÉGALITÉ	
ET LES SOLIDARITÉS	P. 5
Par Lorraine Desjardins	
DÉFINIR LE MEILLEUR INTÉRÊT	
DE L'ENFANT : UN IMPÉRATIF!	P. 7
Par Chantale Arseneault	
ON SE SÉPARE	
MAIS PAS DE NOS ENFANTS	P.9

Équipe du Bulletin

Par Lama Boughaba

Lorraine Desiardins Sylvie Lévesque

Mise en page David Bombardier

Collaborations Marie-Suzie Weche **FAFMRO**

Joanie Bouchard Maxim Fortin Marie Hautval Université Laval

Chantal Arseneault Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence coniugale

Lama Boughaba FAFMRQ



584, Guizot Est, Montréal (QC) H2P 1N3 Tél.: (514) 729-MONO (6666) Téléc.: (514) 729-6746

Site Internet www.fafmrq.org Courriel fafmra.info@videotron.ca PENSIONS ALIMENTAIRES POUR ENFANTS:

UNE GRANDE AVANCÉE. MAIS QUI ATTEND TOUJOURS DE SE CONCRÉTISER.

Par Marie-Suzie Weche | PRÉSIDENTE



ette année, la grande avancée au chapitre des luttes menées par la FAFMRQ aura certainement été la bonification de l'exemption des pensions alimentaires pour enfants annoncée dans le dernier budget du Québec! En effet, pour les familles assistées sociales, l'exemption passera bientôt de 100\$ à 350\$ par mois, par enfant. À l'aide financière aux études, les bénéficiaires des prêts et bourses verront eux aussi l'exemption de la pension alimentaire pour enfant passer de 1200\$ à 4200\$ par enfant, par année d'attribution. En clair, ce que ça signifie, c'est que la très grande majorité des enfants qui vivent avec un parent à l'aide sociale ou aux prêts et bourses pourraient enfin avoir accès à l'entièreté de la pension alimentaire versée en leur nom! Les bénéficiaires des programmes d'aide au logement et de l'aide juridique seront également touchés puisque 4200\$ par année par enfants seront exclus du calcul des revenus des parents qui font une demande! Même si nous aurions préféré l'exemption complète, force est de constater qu'il s'agit d'une avancée importante pour des milliers de familles monoparentales! La bonification entrera en viqueur le 1er octobre pour le programme d'aide sociale mais, au moment d'écrire ces lignes, on ignorait toujours l'échéancier pour les trois autres programmes. Or, pour les familles qui ont un grand besoin de voir leurs conditions de vie s'améliorer. l'attente est interminable!

Mais à défaut de connaitre l'avenir, nous vous proposons de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur avec l'article de Joanie Bouchard, Maxim Fortin et Marie Hautval

qui retrace l'histoire des réformes du régime québécois des pensions alimentaires pour enfants. On y apprendra notamment que, même si la perception automatique et la défiscalisation ont été des avancées en termes de mesures sociales au profit des familles, l'État aussi en a tiré certains avantages. Et, parlant de réforme, il sera également question de celle du droit de la famille dans les pages de ce numéro. Nous vous présentons le résumé du mémoire de la FAFMRQ ainsi que celui de nos collègues du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. Nos deux organisations ont participé à la séance du 6 mai dernier dans le cadre de la consultation publique menée par la ministre de la Justice. Finalement, il sera question de la toute nouvelle formation réalisée par la Fédération, pour et par ses organismes membres. Sous le titre «On se sépare, mais pas de ses enfants», cette formation est une autre raison pour la FAFMRQ d'être fière de l'année qui vient de s'écouler!

De l'avis de plusieurs, l'hiver a été long et le printemps n'en finissait plus de se faire attendre... Mais maintenant que la belle saison semble bien installée, je profite de ce dernier numéro du Bulletin avant les vacances pour vous souhaiter un été plein de ressourcement, de belles rencontres et de solidarités humaines! Quant à la Fédération, elle sera de retour à l'automne avec un agenda bien rempli, toujours solidaire et engagée pour les familles monoparentales et recomposées!